CFTC.DÉFENSE

Bilan de gestion 2024 des ICT-TCT et perspectives 2025

Où en sommes-nous ?

Réunion avec la DRH DGA
du jeudi 20 février 2025

2024, une année de gestion qui interroge

Dans le cadre de la réunion multilatérale de bilan de gestion des ICT-TCT, qui s'est tenue le 20 février 2025, la Directrice des ressources humaines de la Délégation générale pour l'armement (DRH/DGA) a présenté des données chiffrées nombreuses mais encore difficilement exploitables du fait de la variabilité des critères pris en compte d'une part et des données manquantes d'autre part.

- **Bilan des effectifs**

Le bilan montre une diminution des effectifs essentiellement due au départ de plus de 606 ICT « numériques » vers le statut « agent sur contrat » (ASC Cyber).

- **Bilan des rémunérations**

En 2024, les salaires bruts moyens au recrutement ont connu une hausse de 5 % pour les ICT (3 776 €) et de 7 % pour les TCT (2 803 €).
Il semble que les femmes soient mieux rémunérées en début de carrière, mais dès la classe F12, les hommes les rattrapent et l'écart se creuse au fur et à mesure de l'avancement de leur carrière.

- **Bilan des augmentations salariales**

Une enveloppe de 9,2 M€ a été attribuée en 2024 pour les ICT-TCT sur la base des 3 leviers :

Levier 1- parcours professionnel/mobilités en 2024
757 mobilités ont été valorisées en 2024 dont 145 numériques (19 %) dont 52 % étaient liées aux classes F11 et F12 et 61 % à des mobilités ascendantes, dont :

- 589 mobilités ascendantes (18,5 %)
- 44 mobilités descendantes dont 13 numériques (29,6 %)
- 124 mobilités latérales/horizontales dont 23 numériques (18,6 %)

Levier 2- Fidélisation des compétences et des savoir-faire

- 2 699 ICT-TCT de la DGA ont bénéficié de ce levier en 2024.
- Le montant mensuel moyen par catégorie est de 113 € pour les ICT et de 59 € pour les TCT (répartition par classe).

***Levier 3- Performance* :** Ce levier ne s'appliquera qu'à partir de 2025

Pour 2025, des perspectives revues à la baisse

Pour 2025, le budget prévoit 9,26 M€ pour les trois leviers, avec un budget moindre qu'en 2024 pour le levier 1/**Parcours professionnel-Mobilités**. En effet, 7 M€ sont attribués aux leviers 1/**Parcours professionnel-Mobilités e**t au levier 2/**Fidélisation des compétences et des savoir-faire.**
2,26 M€ sont également attribués au levier 3/**Performance.**
150 revalorisations exceptionnelles (50 de moins qu'en 2024) seront octroyées en vertu des critères suivants :

- 50 pour des écarts anormaux de salaires : la DRH a déjà établi une liste des agents potentiellement concernés ;

- 100 pour des agents dont le poste s'inscrit dans des métiers critiques, notamment la dissuasion et le spatial.

Le levier 3 sera abondé avec un minimum de 150 € pour les ICT (part variable) et 60 € pour les TCT (part fixe). L'enveloppe sera attribuée par classe d'emploi. Au moins 5 % des agents éligibles obtiendront le montant plafond.

De manière plus générale, les conditions d'attribution de revalorisation salariale sont les suivantes :

- Acquisition et développement d'une expertise/d'un savoir-faire/d'une progression dans l'autonomie et la maîtrise du poste ;
- Approfondissement ou spécialisation dans l'exercice d'un métier ; accroissement du positionnement ou du niveau de responsabilités confiées ;
- Entretien, partage et transmission de l'expertise et du savoir-faire.

La DGA/DRH transmettra un tableau à chaque direction pour que celles-ci informent les DRH des agents à revaloriser avec la justification et le montant proposé.

Vous pouvez consulter le compte-rendu détaillé en suivant ci-dessous

Pour la CFTC Défense, plusieurs constats émergent :

De nombreuses questions sont restées sans réponse au cours de la séance, notamment celles portant sur la demande d'une communication d'une cartographie des salaires plus fine permettant de positionner les ICT et TCT par rapport à l'ensemble des rémunérations sur des segments équivalents.
La CFTC Défense a rappelé qu'une transposition au plan national de la directive européenne sur la transparence des salaires doit être faite, d'ici le 7 juin 2026.

La CFTC Défense craint que la DGA/DRH rencontre des difficultés liées au manque de moyens financiers et de ressources humaines.
Le changement demande également la totale implication des managers qui est nécessaire au bon fonctionnement de la réforme profonde liée à la transposition de la Convention collective nationale de la métallurgie (CCNM) de 2024.

La CFTC Défense recommande aux ICT/TCT d'être très attentifs aux informations que l'on pourrait leur donner, de ne pas hésiter à la contacter avant toute négociation avec les managers car la complexité de cette réforme rend nécessaire une analyse approfondie de chaque situation.

Nos référents ICT-TCT : Françoise Anglade – Christian Montfort.

La CFTC Défense reste toujours à vos côtés et vous accompagne dans vos démarches.
N'hésitez pas à contacter la CFTC Défense en saisissant votre délégué CFTC de proximité ou en nous envoyant un mél à cftcdefense@gmail.com

Au cœur des valeurs humaines : un syndicat qui vous ressemble.

@federationcftcdefense
@CFTC_Defense
cftc-defense